



**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL  
CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

**Année 2024**

**BAREME INDICATIF**

*Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés*

**1- Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience**

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis très favorable	15 pts
Avis favorable	10 pts
Avis sans opposition	non pondéré
Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire)	non pondéré

**2 - Ancienneté**

Ancienneté dans le corps des AAE ou équivalent 2 pts/an (limité à 15 ans)

**3 - Exercice de fonctions particulières**

*Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables*

Secrétaire général d'EPL agent comptable - chef de division	25 pts
Secrétaire général d'EPL - chef de bureau - responsable de service, de composante (UFR - IUT)	20 pts
Secrétaire général d'EPL - chef de bureau - responsable de service, de composante (UFR - IUT) <b>par intérim</b>	
(durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence)	15 pts
(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence)	10 pts
Fondé de pouvoir	10 pts
Technicien comptable	10 pts
Participation à l'examen professionnel d'APAE (sur justificatif)	non pondéré

**4 - Environnement professionnel**

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu	5 pts
Exercice de missions annexes - tutorat /formation	non pondéré